

RÈGLEMENT de la 1 ère rencontre européenne du HFMCF.

Championnat d'Europe - Championnat de France - Coupe de France

18 et 19 Novembre 2017 Maison de l'aviculture – BUSSY LETTREE 51320 (France).

ARTICLE 1 : Cette exposition, organisée par le Houdan Faverolles Mantes Club de France (HFMCF), est soumise au règlement général des expositions de l'EE et de la S.C.A.F. et est ouverte à tous les éleveurs de nos races, adhérents ou non au HFMCF.

ARTICLE 2 : Les exposants devront faire parvenir leur déclaration d'inscription et leur règlement avant le

7 octobre 2017 dernier délai à l'ordre du HFMCF par chèque bancaire français ou *par virement bancaire (RIB/IBAN publié sur la feuille d'inscription)* pour être pris en compte à :

M. Jean-Claude Périquet 3 Hameau de Pierreville 55400 GINCREY - jclaud.periquet@gmail.com

Montant des inscriptions :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - Unité uniquement 3,50 € | - Catalogue obligatoire 5,00 € |
| - Frais de secrétariat 5,00 € | - Cage de transit 2,00 € |

ARTICLE 3 : Ne pourront concourir que les sujets **Houdan, Faverolles** et **Mantes** grande race et race naine.

Ils devront obligatoirement être la propriété de l'éleveur, être bagués 2015 – 2016 – 2017. *(L'inscription doit être rédigée le plus clairement possible, en particulier en utilisant les noms corrects des races et variétés puisqu'une mauvaise inscription entrainera l'élimination du sujet). (Liste complète sur demande).*

Des cages de transit seront mises à disposition des exposants

ARTICLE 4 : Les exposants sont tenus d'amener et de venir reprendre leurs animaux *(pas de réception ni de réexpédition).*

ARTICLE 5 : Le HFMCF décline toute responsabilité en cas de disparition, de vol ou décès d'animaux même du fait d'incendie ou d'inondation.

Tout exposant, qui par son comportement et de quelque manière que ce soit portera préjudice au bon déroulement de l'exposition et notamment du jugement sera exclu jusque la fin de l'exposition et reviendra pour le délogement.

ARTICLE 6 : **Titres et récompenses :**

* Meilleur sujet de l'exposition : *(tous sujets confondus) (Il y aura cumul avec un titre de champion)*

* Meilleur sujet Grande Race : *(toutes races confondues)(Il y aura cumul avec un titre de champion)*

* Meilleur sujet Race naine : *(toutes races confondues) (Il y aura cumul avec un titre de champion)*

Pour le championnat d'Europe

* Champion d'Europe individuel :

Pour chaque race avec au moins 20 sujets présentés, on décernera un titre de champion d'Europe. (Le meilleur sujet sera déclaré champion d'Europe, indépendamment du sexe).

S'il y a plus de 40 sujets dans la race ou la version on attribuera un titre de champion d'Europe au meilleur mâle et un à la meilleure femelle. (Pour obtenir ce titre il faut que le sujet soit au moins noté 95 points).

* Champion d'Europe en collection :

Pour chaque race et par variété avec minimum de 3 éleveurs et 20 sujets, il sera décerné un titre de champion d'Europe en collection (élevage) : la collection de 4 sujets devra être désigné par l'éleveur lors de son inscription par le sigle **PE** et comportera minimum 1 coq et 1 poule. (Le total des prédicats des 4 sujets sera au minimum de 376 points.)

- L'éleveur pourra inscrire autant de collection qu'il le souhaitera en précisant lors de l'inscription le N° de la collection derrière le sigle **PE**. Ex : **PE1 – PE2**

Pour le Championnat de France

Un sujet déjà champion d'Europe ne concourt plus pour le championnat de France

* Un titre de «Champion» en coq et un en poule pour toutes les races (sous condition d'avoir à minima 20 sujets par sexe inscrits et présents, sinon il ne sera désigné qu'un seul titre dans la race) -

(Sauf suivant appréciations exceptionnelles du jury).

* Un titre de «Champion» pour les variétés rares

Pour la coupe de France

* Le «Prix d'élevage toutes catégories» :

Les éleveurs devront inscrire un minimum de 8 sujets dont au moins 2 sujets de chaque sexe toutes races du HFMCFC confondues.

Le classement se calculera aux points $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$ etc., et se fera sur les 8 meilleurs sujets, en cas d'exæquo, on prendra en compte les sujets suivants.

* Le «Prix d'élevage» :

Les éleveurs devront inscrire un minimum de 4 sujets dont au moins 1 sujet de chaque sexe.

Le classement se calculera aux points $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$ etc., et se fera sur les 4 meilleurs sujets, en cas d'exæquo, on prendra en compte les sujets suivants.

ARTICLE 7 :

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

- **Clôture des inscriptions le 7 octobre 2017**

- **Enlogement le vendredi 17 novembre de 15 h à 24 h**

(À titre exceptionnel, une dérogation pour l'enlogement est possible après accord avec le Président)

- Jugement le samedi 18 novembre de 8h00 à 14h00
(Jugement ouvert aux éleveurs, sans intervention possible, principalement lors de l'attribution des titres.)
- Inauguration et remise des prix le samedi 18 novembre à 17 h
- Ouverture public le samedi 18 novembre de 14 h à 19 h et dimanche 19 novembre 8 h à 12 h
- Délogement le dimanche 19 novembre à partir de 14 h

ARTICLE 8 :

Les exposants désirant vendre leurs animaux devront le mentionner sur la feuille d'inscription.

Le prix indiqué sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit du HFMCF. Aucune mise en vente ne sera acceptée en dehors du bureau des ventes ni après le jugement. Les éleveurs devront racheter les sujets qu'ils souhaitent retirer de la vente. Les champions ne pourront être délogés que le dimanche.

ARTICLE 9 :

* Les animaux présentés à l'entrée de la manifestation doivent être en bonne santé et être accompagnés d'une déclaration sur l'honneur du propriétaire précisant les rassemblements internationaux auxquels il a participé au cours des 30 jours.

* Les coqs et poules doivent être vaccinés contre les maladies les plus virulentes : les attestations conformes à la réglementation actuelle devront être fournies, y compris pour les sujets en cage de transit.

Un vétérinaire sur place effectuera une visite de contrôle et vérifiera les certificats.

ARTICLE 10 :

Les animaux seront logés dans des cages individuelles, placées dans un bâtiment couvert. La dimension de ces cages sera adaptée à la taille de l'animal. Il est prévu d'abreuver et nourrir ces animaux pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 11 :

Lors de l'enlogement, chaque éleveur fournira la feuille d'inscription complète avec tous les numéros de bagues. Aucun animal ne sera admis sans cette formalité.

ARTICLE 12 :

L'acceptation des animaux sera subordonnée à un contrôle sanitaire. Tout animal suspect de maladie contagieuse se verra refusé ainsi que tous ceux contenus dans le même emballage. Les animaux manifestement déficients (*grosse tare anatomique, maladie, parasitisme sévère, etc.*) seront retirés de la vente : ce sont les juges en accord avec le président qui prendront la décision de ce retrait de vente.

ARTICLE 13 :

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, le comité de l'exposition est seul qualifié pour prendre une décision dans l'intérêt des parties. Tous les exposants, par le seul fait de leur demande d'inscription, déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer

Toute réclamation éventuelle devra être envoyée par courrier au Président : Aurélien WOLFF
2 & 4 rue de la plaine 54620 Doncourt les Longuyon, au plus tard une semaine après la fin de l'exposition

Pour le comité d'organisation : Aurélien Wolff, Président – P. Novosad, Secrétaire – D. Blanc vice-président

HOUDAN FAVEROLLES MANTES Club de France
Championnats de France et d'Europe : 18 et 19 novembre 2017

Récapitulatif inscriptions

Nom :	Prénom :
Adresse :	
N° GSM :	Email (obligatoire) :
Le retour des feuilles d'inscription avec les N° de cage se fera par courriel.	

Sexe M F	Race et variété, ne pas oublier de préciser : GR pour GRANDE RACE ou RN pour RACE NAINE (Zwerg)	N° de bague	Prix de vente en €	N° de cage

Et réserve : cage (s) de transit (..... GR) (..... RN)

Nombre d'unités : x 3,50 €	=	
Catalogue (obligatoire)	=	5,00 €
Frais administratifs :	=	5,00 €
Cages de transit : x 2 €	=	
Réservations repas	=	
TOTAL	=	€

Ne pas oublier de joindre le détail

Le catalogue et les frais d'inscription sont gratuits pour les adhérents du HFMCFC présentant au minimum 8 sujets.

Je règle par chèque bancaire **français** à l'ordre de HFMCFC

Je règle par virement : **RIB : 15629 02686 00053772601 48** (CCM Aulnoye-Aymeries)
IBAN : FR76 1562 9026 8600 0537 7260 148 (CMCIFR2A)

Signature commissaire à l'arrivée Signature commissaire au départ

